

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 327/2022

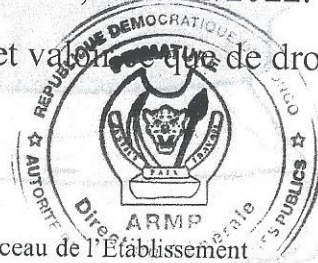
A l'Entreprise Société Groupe AKW Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 06/AON/007/CAB/PROGOU/KWL/WTO/2022, conclu avec la Province du Kwilu, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent quatre-vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit, septante-neuf centimes (CDF 189 588 888,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1 327 122,22 (francs congolais un million trois cent vingt-sept mille cent vingt-deux, vingt-deux centimes).

Fait à Kinshasa, le 10/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Établissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i